



PROCES-VERBAL N° 1

Commission Régionale Contrôle Mutations.

SAISON 2024 – 2025.

Réunion du : Mercredi 03 juillet 2024

Présidence : M. Antoine ROMBALDI (CD)

Présent (s) : Mme Eliane VINCIGUERRA - MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- Bilan saison 2023-2024.

Au cours de la saison 2023-2024, la Commission a traité 9 demandes de changement de club.

Elle s'est réunie 12 fois et a traité **20 dossiers de joueurs** (4 cachets mutation hors période, **15** pour demandes de retrait cachet mutation et **1** pour demande de l'application de l'article 164 des règlements généraux).

2- Composition de la Commission Régionale Contrôle Mutations Saison 2024 - 2025

Pour la saison 2024/2025, la composition de la Commission Régionale Mutation est la suivante :

Président : M. Antoine ROMBALDI

Membres : Mme Eliane VINCIGUERRA et MM Jean-François GIANNETTINI et Jean-François BERNARDI.

3- Période changement de clubs (article 92 des R.G.).

Les joueurs peuvent changer de clubs durant deux périodes distinctes :

- En période normale du 1 juin au 15 juillet 2024.
- Hors période du 16 juillet 2024 au 31 janvier 2025.

4- Rappel important.

Tous joueurs demandant un changement de club avant fusion, entente ou retrait d'une équipe, est considéré comme muté.

5- Ouverture des licences.

L'ouverture d'obtention des licences a débuté le 04 juin 2024.

Les demandes de licences :

- Renouvellement
- Nouvelle demande
- Changement de club

Doivent se faire dématérialisées.